

# →→→ Possibilités forestières 2023-2028

Diffusion des résultats préliminaires  
Outaouais

Le 4 mai 2021

Forestier en chef





## →→→ **Ordre du jour**

1. Mot de bienvenue
2. Mandats du Forestier en chef
3. Calcul et détermination des possibilités forestières
4. Quelques orientations
- 5. Outaouais : Portrait et enjeux régionaux**
6. Résultats préliminaires
7. Prochaines étapes
8. Période de questions



# MANDATS DU FORESTIER EN CHEF

## →→→ Les mandats

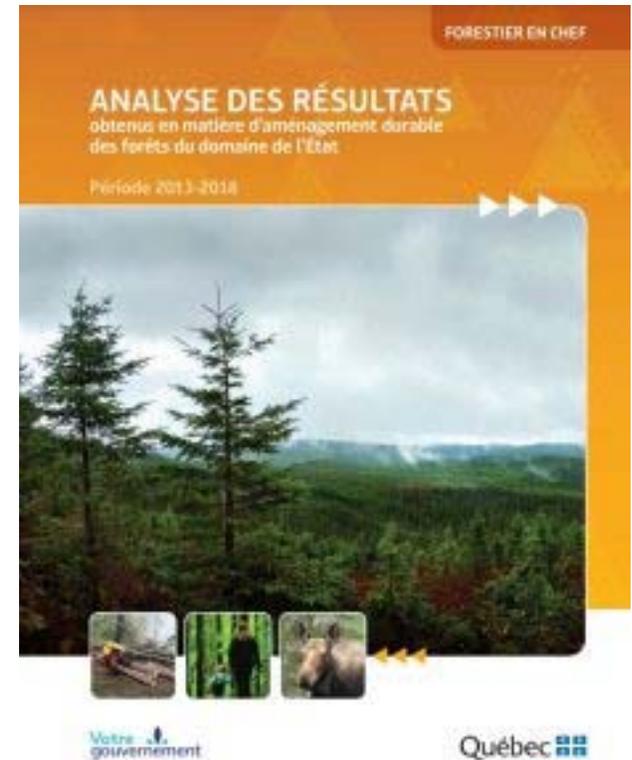
- ▶ Déterminer les possibilités forestières
- ▶ Éclairer les décideurs
- ▶ Informer la population sur l'état des forêts



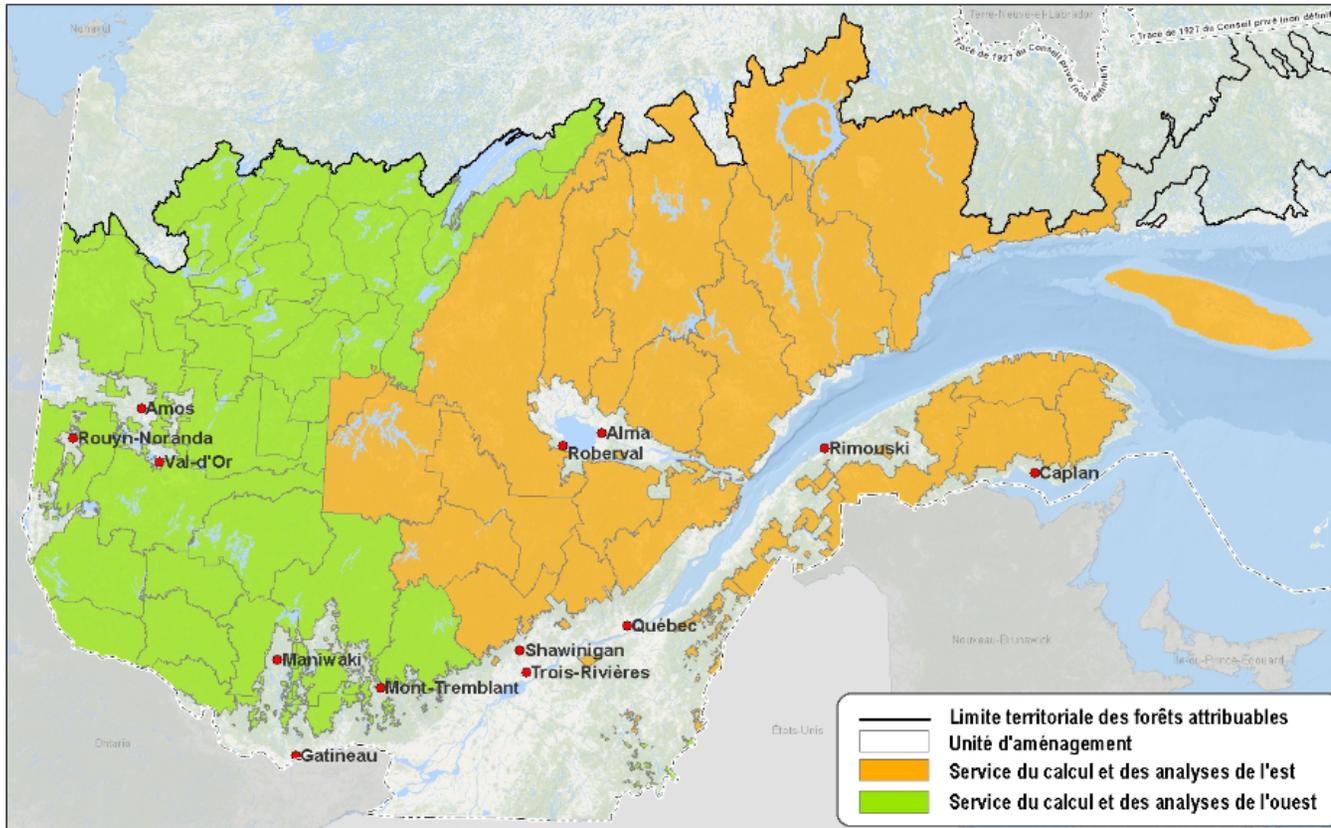
## →→→ Les mandats (suite)

- ▶ Déterminer le volume de bois non récolté de la période précédente
- ▶ Analyser les résultats obtenus en matière d'aménagement durable des forêts du domaine de l'État

Le Forestier en chef exerce ses mandats en toute indépendance.



## →→→ L'organisation



- ▶ 51 employés
- ▶ 13 bureaux
- ▶ Siège social à Roberval



# CALCUL ET DÉTERMINATION DES POSSIBILITÉS FORESTIÈRES



## →→→ Une diffusion des résultats préliminaires : Pourquoi ?

- ▶ Vous présenter les grandes étapes du calcul et son processus
- ▶ Vous informer des principaux éléments pris en compte
- ▶ Vous donner des explications sur les variations
- ▶ Répondre à vos questions
- ▶ Recueillir des commentaires pouvant améliorer les analyses



## →→→ En préambule, il faut savoir que...

Certaines unités d'aménagement ont fait l'objet d'un nouveau calcul de possibilités forestières car de nouvelles données d'inventaires écoforestiers nous ont été fournies ...





## →→→ En préambule, il faut savoir que...

Les unités d'aménagement n'ayant pas de nouvelles données ont plutôt fait l'objet d'analyses en vue de vérifier la nécessité de mettre à jour ou de reconduire les possibilités forestières 2018-2023.

- ▶ Fusion d'unités d'aménagement
- ▶ Feux de forêt
- ▶ Épidémie de la tordeuse des bourgeons de l'épinette
- ▶ Nouvelles aires protégées
- ▶ Ajustements à la stratégie d'aménagement
- ▶ etc.

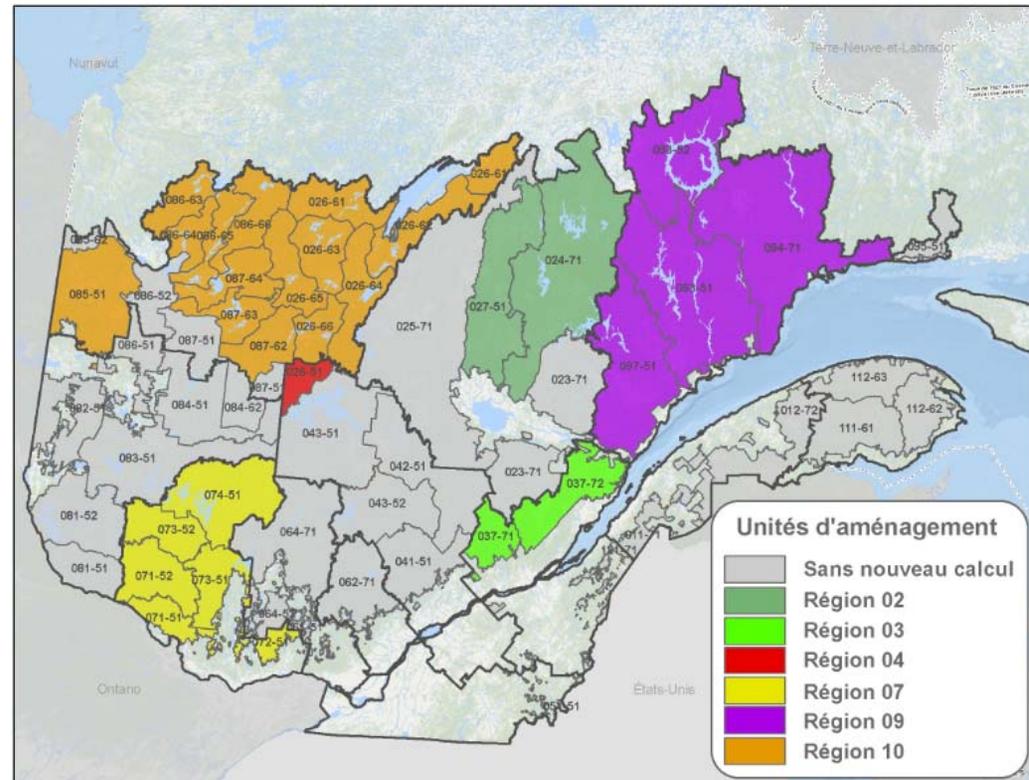
## →→ Territoires avec nouveaux calculs

Nouveaux calculs

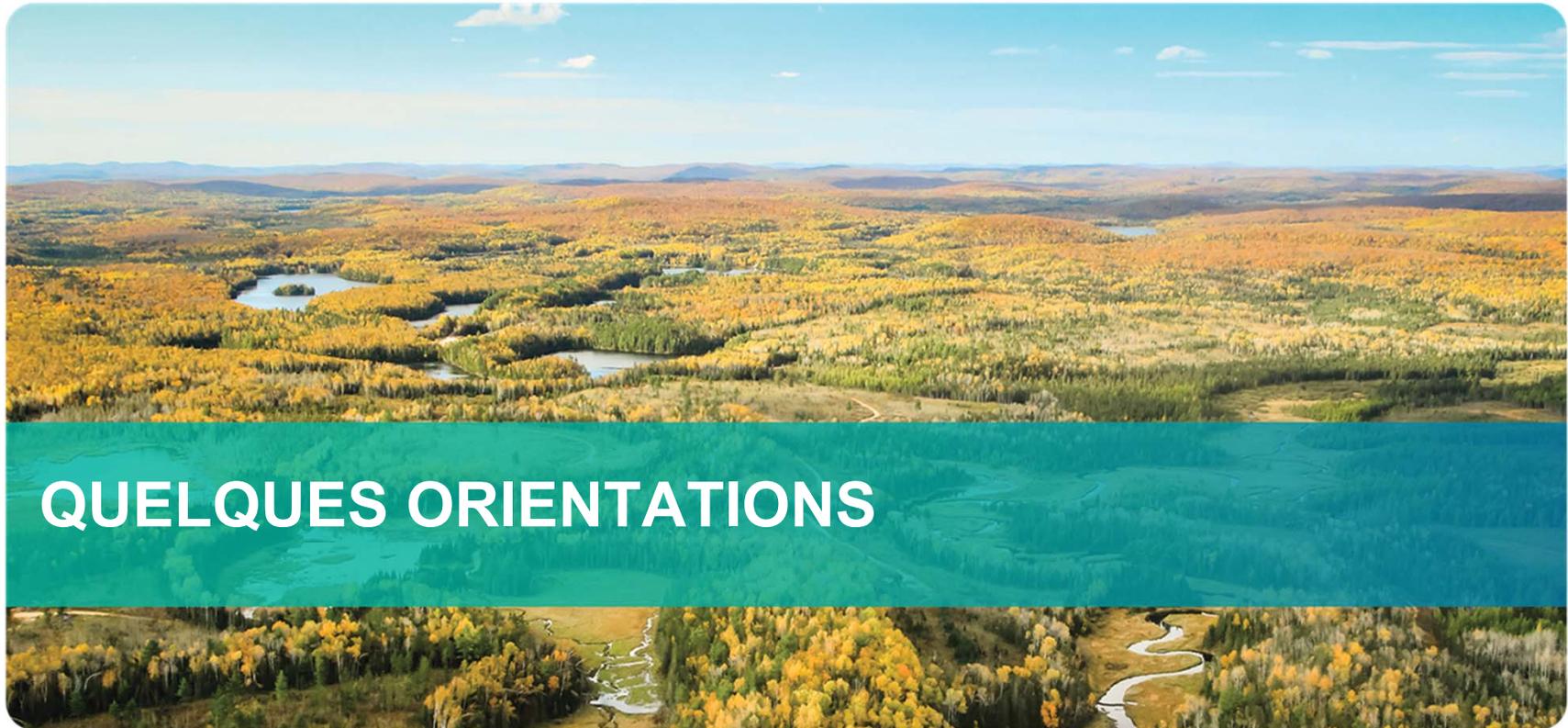
- ▶ 28 unités d'aménagement

Mises à jour ou reconductions

- ▶ 29 unités d'aménagement







# QUELQUES ORIENTATIONS



## →→→ Aires protégées

- ▶ Les aires protégées faisant l'objet d'un décret sont retirées du territoire destiné à l'aménagement forestier
- ▶ Les aires protégées annoncées en décembre 2020 sont aussi retirées du territoire destiné à l'aménagement forestier
- ▶ Les territoires d'intérêt faisant l'objet d'un consensus interministériel sont exclus de l'aménagement pour une période de 10 ans
- ▶ Le rôle du Forestier en chef est d'intégrer les décisions prises par le Gouvernement dans le dossier des aires protégées

## →→ Lisières boisées riveraines

Les lisières boisées riveraines ne contribuent pas aux possibilités forestières.





## →→→ Vocation acérico-forestière

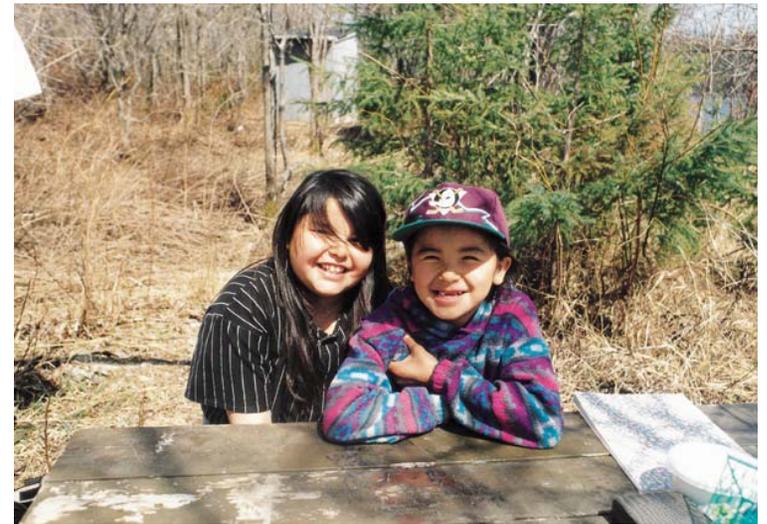
Toutes les érablières faisant l'objet d'un permis pour la culture et l'exploitation à des fins acéricoles sont désormais exclues des possibilités forestières dans toutes les unités d'aménagement.





## →→→ Considérations autochtones

- ▶ Uniformisation du traitement de cet enjeu
- ▶ Préoccupation associée à la durabilité de la récolte sur le reste du territoire
- ▶ Le Forestier en chef intègre les décisions gouvernementales dans ses travaux.



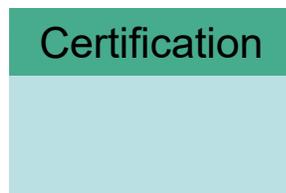




## →→→ Certification forestière

- ▶ Les modalités de la certification forestière sont évaluées au calcul des possibilités forestières
- ▶ Le Forestier en chef recommande au ministre de soustraire le volume évalué lors de l'attribution

**Forestier en chef  
Détermination**



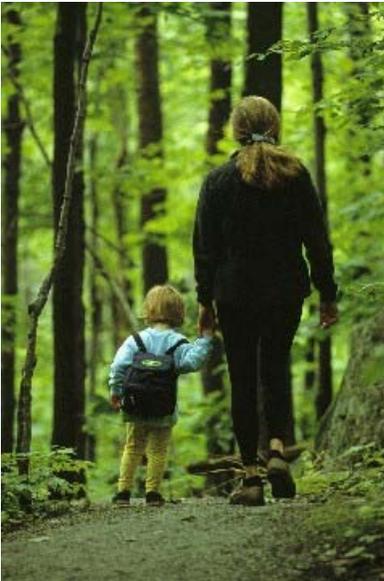
**Ministre  
Attribution**





## →→ Aménagement durable des forêts

Le calcul intègre plusieurs autres usages que la récolte





## →→ Aménagement durable des forêts

- ▶ Aménagement écosystémique (vieilles forêts, etc.)
- ▶ Protection des sols et de l'eau
- ▶ Portrait des stocks et des flux de carbone de l'écosystème forestier
- ▶ Harmonisation des usages
- ▶ Premières Nations

**Informations plus détaillées dans les fiches sur le site Internet**



# ENJEUX RÉGIONAUX



## →→→ Enjeux régionaux

- ▶ Les modalités intégrées au calcul sont classées selon les six critères d'aménagement durable du Conseil canadien des ministres des forêts.
- ▶ Plus de 40 modalités intégrées au calcul des possibilités forestières
- ▶ Impossible de toutes les approfondir au courant de la rencontre



## →→→ Quelques exemples ...

1. Le hêtre à grandes feuilles
2. Les aires protégées
3. Les Premières Nations
4. La production de bois



## →→→ Hêtre à grandes feuilles

### Éléments intégrés

Enjeux	Moyens
Envahissement des érablières par le hêtre	Cibles à réaliser en éducation
Risques associés aux perturbations naturelles	Cibles à réaliser en coupe progressive irrégulière à régénération lente dans les érablières à hêtre et les hêtraies pour récupérer la mortalité associée à la maladie corticale du hêtre d'ici les 20 prochaines années

- ▶ Des analyses ont été réalisées pour quantifier l'effet de la mortalité associée à la maladie corticale mais n'ont pas été intégrées dans les résultats préliminaires

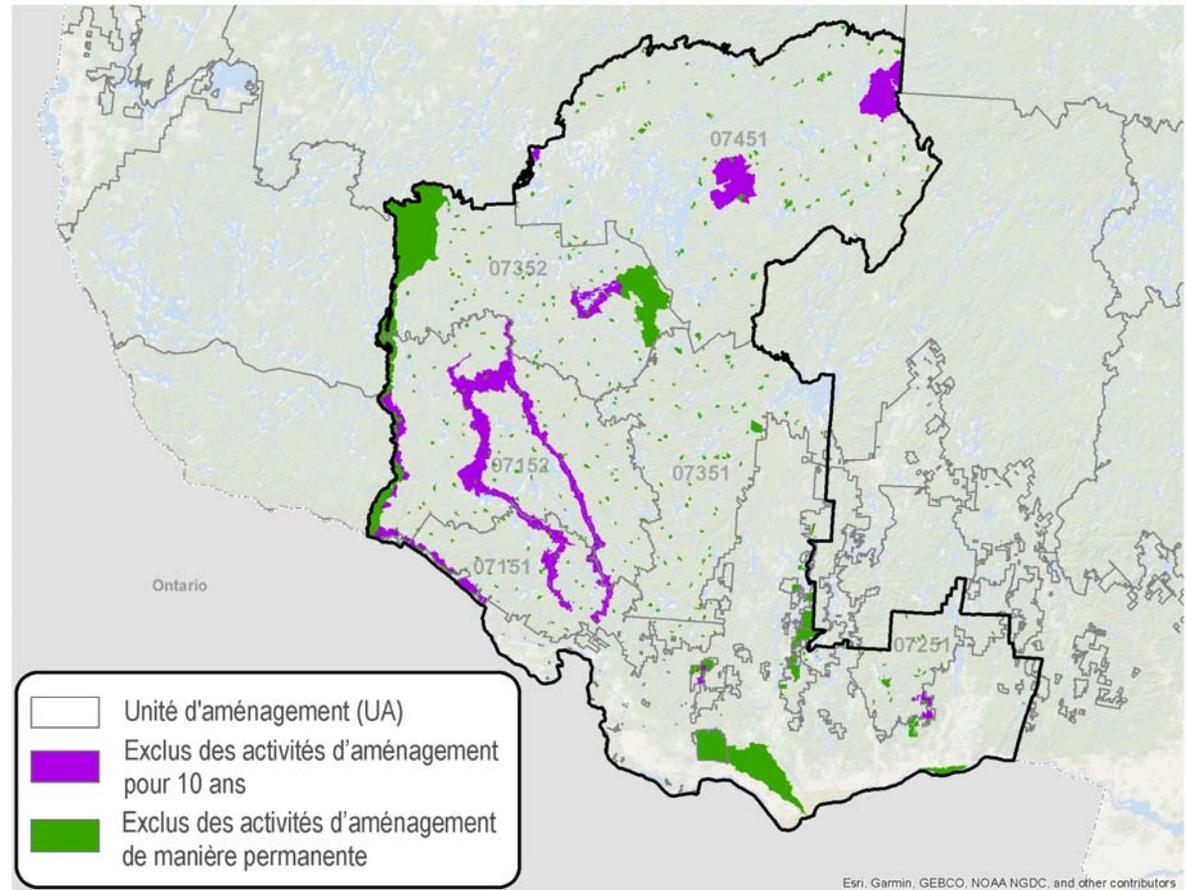


## →→→ Aires protégées

### État de situation

- ▶ 204 000 hectares en aires protégées dans les unités d'aménagement
- ▶ Annonce de décembre 2020
  - ▶ Aucun nouveau territoire annoncé pour la région
  - ▶ Certains territoires identifiés par le Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs sont exclus de l'aménagement forestier pour 10 ans (113 700 hectares)

## →→→ Aires protégées





## →→→ Premières Nations

### Entente trilatérale Lac Barrière-Québec-Canada

- ▶ 2018-2023 : Réductions appliquées pour tenir compte des mesures d'harmonisation sur le territoire
  - ▶ 073-52 : -10 %
  - ▶ 074-51 : -14 %
- ▶ Résultats préliminaires : Aucune réduction appliquée
  - ▶ Actuellement, aucune modalité n'est clairement définie
  - ▶ Évaluation du volume provenant du territoire de l'Entente

### Autres communautés

- ▶ Aucune modalité n'a été transmise pour le moment



## →→→ Production de bois

### Principaux éléments intégrés

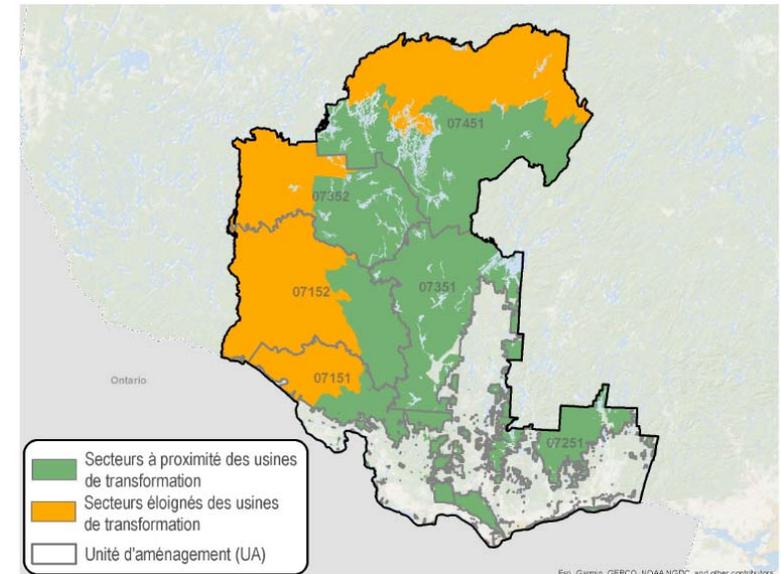
- ▶ Intégration de cibles préliminaires à la *Stratégie de production de bois*

Enjeux	Moyens
Production de bois	Maximiser le volume récolté des essences vedettes à promouvoir
	Assurer une récolte soutenue des essences vedettes à promouvoir pour les 50 prochaines années
	Superficie à réaliser en plantation
	Superficie à réaliser en éclaircie commerciale
	Superficie à réaliser en coupe progressive irrégulière à couvert permanent dans les érablières à sucre

## →→ Production de bois

### Principaux éléments intégrés (suite)

Enjeux	Moyens
Rentabilité de la récolte et des investissements sylvicoles	Limiter la réalisation des plantations intensives et des coupes progressives irrégulières à couvert permanent aux secteurs à proximité des usines de transformation
	Limiter ou interdire la plantation dans les bétulaies blanches
	Limiter la coupe progressive irrégulière dans les érablières de la zone de minéralisation de l'érable



# →→ Aménagement durable des forêts

## Informations plus détaillées dans les documents

- ▶ Section « *Critères d'aménagement forestier durable et enjeux intégrés dans le calcul des possibilités forestières* »

Possibilités forestières préliminaires 2023-2028 – Unité d'aménagement 028-01

État et productivité des écosystèmes	
Enjeux	Modalités
Productivité	Faire le suivi à l'aide d'un indice de productivité Assurer que l'aménagement forestier ne crée pas de peuplements peu productifs (30 à 50 m <sup>3</sup> /ha)
Perturbations naturelles	Suivi de la vulnérabilité des peuplements à la tordeuse des bourgeons de l'épinette
Superficies mal régénérées	Identifier les peuplements peu productifs (30 à 50 m <sup>3</sup> /ha) présents actuellement dans l'unité d'aménagement
Pertes de superficie	Soustraire les pertes de superficie associées aux chemins passés et futurs

Sol et eau	
Enjeux	Modalités
Milieu aquatique	Conservation des lisières boisées riveraines pour une superficie totale de 23 070 hectares
Sols	Exclusion des pentes abruptes (plus de 40%) et des sommets de la récolte pour une superficie de 1 300 hectares

Contribution aux cycles écologiques planétaires	
Enjeux	Modalités
Carbone forestier	Un portrait des stocks et des flux de carbone de l'écosystème forestier sera présenté lors de la détermination
Changements climatiques	Aucune modalité d'adaptation n'est présente actuellement dans la stratégie

Avantages économiques et sociaux	
Enjeux	Modalités
Production de bois	Maximiser le volume récolté de toutes les essences Assurer une récolte soutenue des essences occupant plus de 10 % du volume sur pied (SEPM) pour les 100 prochaines années Réalisation de 980 ha/an de plantation et de regarni Réalisation de 70 ha/an d'éducation dans les jeunes peuplements
Rentabilité de la récolte et des investissementsylvicoles	Limitation des plantations et des regarnis aux peuplements résineux (Ep, EpRx, Pg et PgRx) et mixtes à dominance de résineux (EPFx et SôFx)
Valeur des bois	Limitation à 30 % du volume récolté dans les peuplements dont les bois sont de faible dimension (< 85 dm <sup>3</sup> /tige)

 Bureau du forestier en chef Québec 

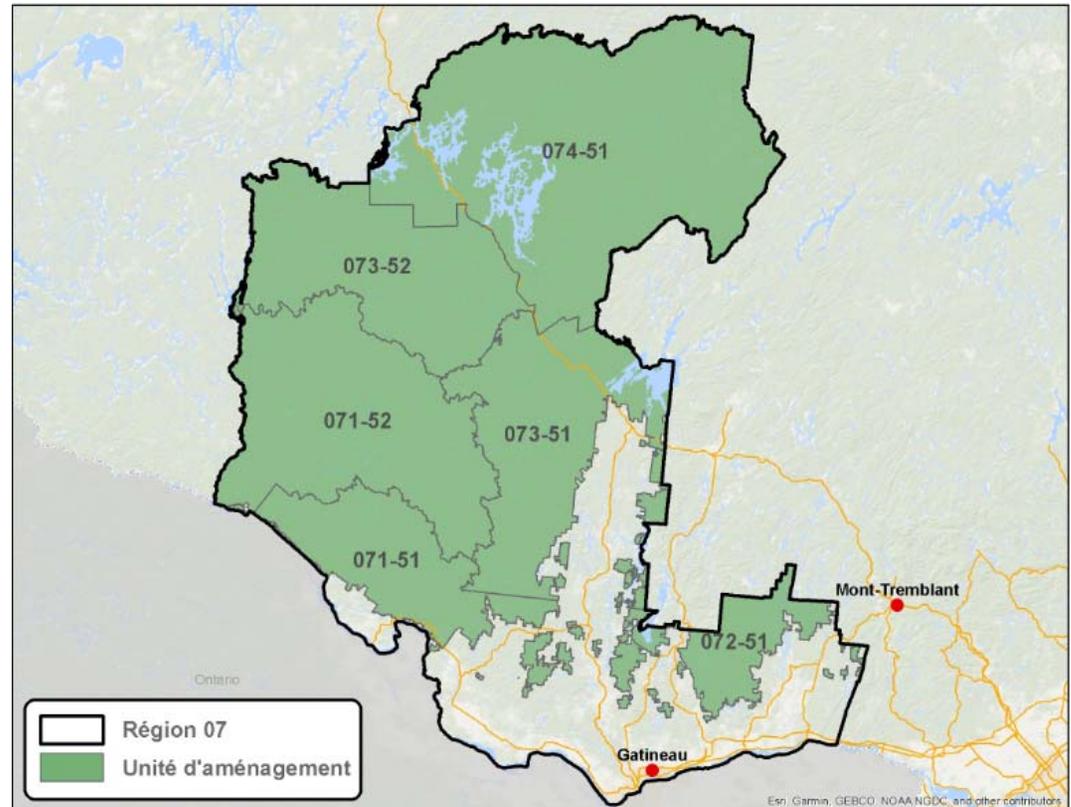


# PORTRAIT DU TERRITOIRE FORESTIER

## →→→ Unités d'aménagement de la région

### Chiffres clés

- ▶ Les 6 unités d'aménagement ont un nouveau calcul
- ▶ Superficie
  - ▶ 3 030 470 hectares

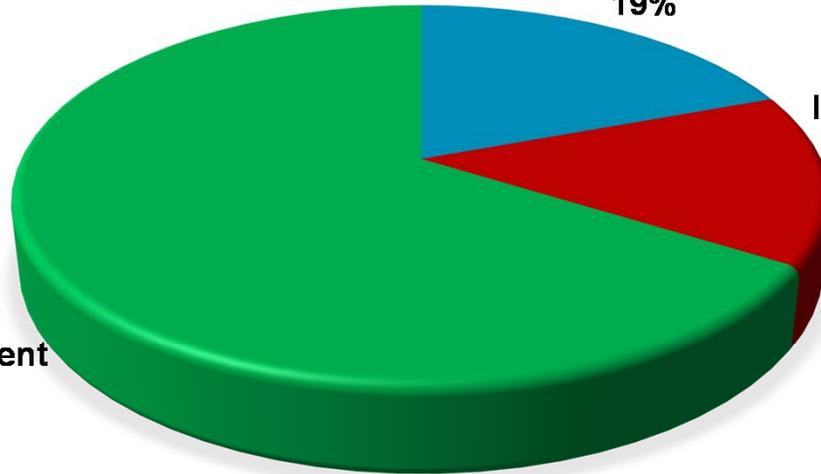


# →→→ Le territoire

2 002 770 ha



Destiné à  
l'aménagement  
forestier  
66%



Non forestier  
19%



585 700 ha

Exclu de  
l'aménagement  
15%



442 000 ha





## →→→ Principaux changements dans le territoire

- ▶ Nouvelles catégories utilisées pour décrire le territoire
- ▶ Augmentation de la superficie destinée à l'aménagement forestier
  - ▶ + 148 000 ha lorsqu'on compare selon les mêmes catégories
- ▶ L'augmentation s'explique par
  - ▶ La nouvelle approche pour considérer les lisières boisées dans le calcul
  - ▶ Un ajustement aux mesures de protection des territoires d'intérêt



# RÉSULTATS PRÉLIMINAIRES



## →→→ Constats généraux

### Résultats préliminaires

- ▶ Hausse des possibilités forestières de la région : + 34 %
  - ▶ SEPM : +735 000 m<sup>3</sup>/an (+85 %)
  - ▶ Bouleau jaune : +78 700 m<sup>3</sup>/an (30%)
  - ▶ Autres feuillus durs : +53 200 m<sup>3</sup>/an (+28 %)
  - ▶ Peupliers : +82 900 m<sup>3</sup>/an (+25 %)
  - ▶ Érables : +102 300 m<sup>3</sup>/an (+22 %)
  - ▶ Bouleau à papier : +106 400 m<sup>3</sup>/an (+21 %)
  - ▶ Pins blanc et rouge : -79 200 m<sup>3</sup>/an (-35 %)
  - ▶ Thuya : -66 500 m<sup>3</sup>/an (-48 %)



## →→ Résultats préliminaires par unité d'aménagement

Unités d'aménagement	Possibilités forestières 2023-2028 en volume marchand brut (m³/an)									
	SEPM	Thuya	Pruche	Pins blanc et rouge	Peupliers	Bouleau à papier	Bouleau jaune	Érables à sucre et rouge	Autres feuillus durs	Total
071-51	64 300	6 300	4 500	37 300	53 100	24 300	26 900	85 200	73 800	375 700
071-52	280 000	22 200	9 000	56 000	104 000	113 600	82 200	137 900	53 000	857 900
072-51	14 100	2 100	1 400	3 700	10 000	3 400	14 800	59 000	23 400	131 900
073-51	143 200	11 200	5 200	20 400	92 100	77 100	65 400	157 300	86 900	658 800
073-52	300 100	10 600	100	12 400	27 400	109 300	63 600	44 500	2 100	570 100
074-51	793 100	21 100	100	14 400	123 700	278 400	84 200	85 200	3 100	1 403 300
<b>2023 - 2028</b>	<b>1 594 800</b>	<b>73 500</b>	<b>20 300</b>	<b>144 200</b>	<b>410 300</b>	<b>606 100</b>	<b>337 100</b>	<b>569 100</b>	<b>242 300</b>	<b>3 997 700</b>
2018 - 2023	859 800	140 000	27 100	223 400	327 400	499 700	258 400	466 800	189 100	2 991 700
<b>Écart</b>	<b>85%</b>	<b>-48%</b>	<b>-25%</b>	<b>-35%</b>	<b>25%</b>	<b>21%</b>	<b>30%</b>	<b>22%</b>	<b>28%</b>	<b>34%</b>

- ▶ Possibilité unitaire préliminaire : **2,0 m³/ha/an**
- ▶ **44 %** des possibilités forestières SEPM sont composés de sapin
- ▶ **48 %** des possibilités forestières des érables sont composés d'érable rouge



# EXPLICATIONS DES ÉCARTS



## →→→ Hausse par rapport à 2018-2023 – Explications

### Différences dans les inventaires

- ▶ 12 ans d'évolution captée par le 5<sup>e</sup> inventaire écoforestier



- ▶ Augmentation de la superficie destinée à l'aménagement forestier



## →→ Hausse par rapport à 2018-2023 – Explications

### Différences dans les inventaires

- ▶ Variation du volume total sur pied : **+40,4 Mm<sup>3</sup>** (+17 %)
- ▶ Augmentation dans les unités d'aménagement
  - ▶ Un taux de récolte inférieur aux possibilités forestières
  - ▶ Situées dans le sous-domaine de la sapinière à bouleau jaune
  - ▶ Exemple 074-51 : **+29,4 Mm<sup>3</sup>** (+47 %)
- ▶ Diminution dans les unités d'aménagement
  - ▶ Un taux de récolte près des possibilités forestières
  - ▶ Exemple 073-51 : **-4,1 Mm<sup>3</sup>** (-8 %)



## →→ Hausse par rapport à 2018-2023 – Explications

### Différences dans les inventaires

- ▶ Variations à la hausse ou à la baisse au niveau des essences individuelles ou des groupes d'essences
- ▶ En valeur relative, le sapin baumier et le groupe SEPM augmentent plus que les autres essences
  - ▶ Exemple 073-52 : **+52** % du volume sur pied SEPM
- ▶ Les essences moins présentes sur le territoire ont des variations plus importantes
  - ▶ Exemple 071-52 : **-29** % du volume sur pied des pins blanc et rouge

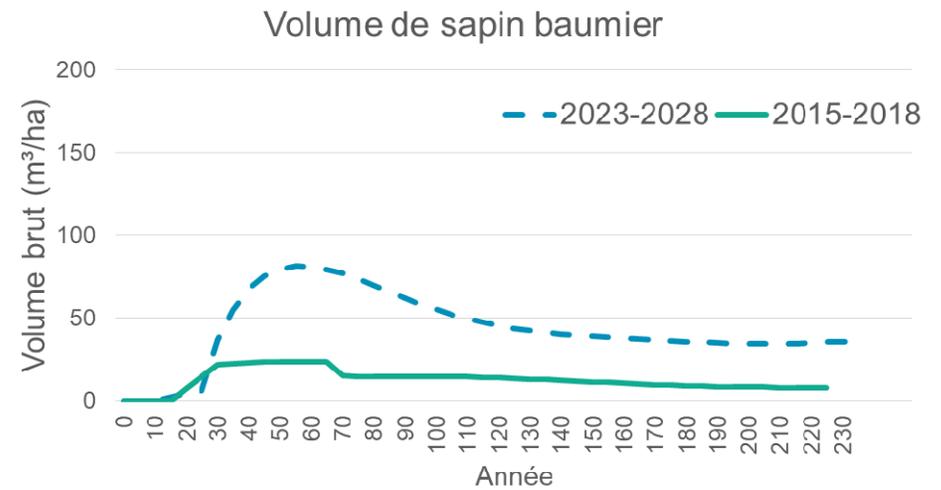
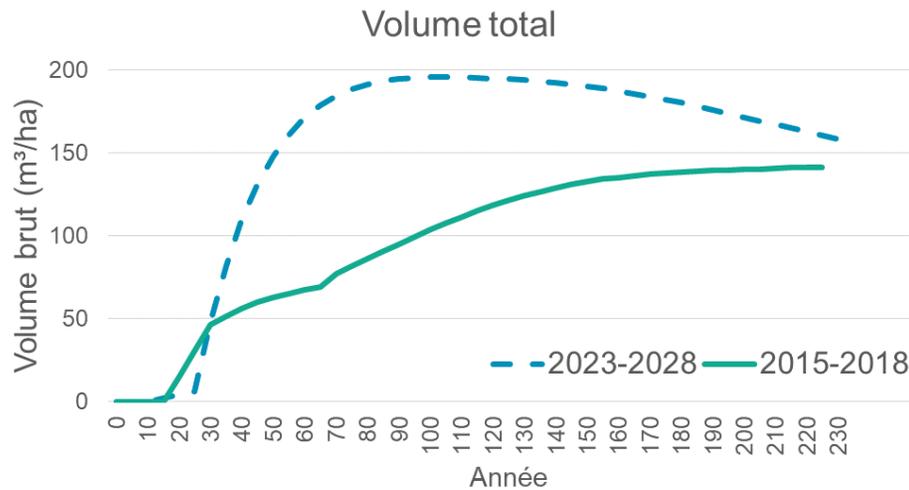


# →→ Hausse par rapport à 2018-2023 - Explications

## Révision des modèles de croissance

- ▶ L'évolution de la forêt montre un accroissement plus élevé que précédemment, en particulier pour le sapin

### Exemple pour une sapinière à bouleau blanc sur site riche





## →→→ Hausse par rapport à 2018-2023 - Explications

### Autres facteurs

- ▶ Augmentation des budgets voués à l'aménagement forestier
  - ▶ + 5,6 M\$ pour l'ensemble de la région
- ▶ Optimisation des budgets en priorisant les unités d'aménagement situées près des usines de transformation
  - ▶ 071-51 et 071-52 => 072-51
  - ▶ 071-52 et 073-52 => 073-51



## →→→ Hausse par rapport à 2018-2023 - Explications

### Autres facteurs

- ▶ Augmentation de la superficie réalisée et du volume moyen récolté associée à des traitements à plus fort prélèvement ( $\text{m}^3/\text{ha}$ )
  - ▶ + 2 905 ha/an de coupe progressive irrégulière à régénération lente
  - ▶ + 13  $\text{m}^3/\text{ha}$  récoltés dans les coupes partielles
- ▶ Augmentation de la superficie récoltée en coupe totale
  - ▶ + 2 580 ha/an de coupes totales
- ▶ Retrait des réductions appliquées au calcul 2015-2018 pour l'*Entente trilatérale avec les Algonquins de Lac Barrière*



# CERTIFICATION FORESTIÈRE



## →→→ Certification forestière

Unités d'aménagement	Effet de la certification sur les possibilités forestières 2023-2028 en volume marchand brut (m³/an)									
	SEPM	Thuya	Pruche	Pins blanc et rouge	Peupliers	Bouleau à papier	Bouleau jaune	Érables à sucre et rouge	Autres feuillus durs	Total
071-51	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
071-52	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
072-51	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
073-51	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
073-52	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
074-51	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>2023 - 2028</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
2018 - 2023	-13 100	-1 800	-100	-2 400	-4 300	-8 200	-3 400	-5 600	-2 000	-40 900

- ▶ Aucune soustraction recommandée actuellement
- ▶ Il n'y a pas de modalité associée à la norme Sustainable Forestry Initiative considérée au calcul

## →→ Stratégie d'aménagement - Récolte





## →→→ Types de récolte (ha/an)

Unités d'aménagement	Coupes totales	Coupes partielles		
		Éclaircie commerciale SEPM	Coupe progressive irrégulière à régénération lente*	Coupe progressive irrégulière à couvert permanent**
071-51	880	0	1 720	310
071-52	3 120	70	2 430	290
072-51	120	0	670	670
073-51	1 900	50	2 300	1 070
073-52	2 800	100	1 230	40
074-51	8 080	140	1 170	50
<b>2023 - 2028</b>	<b>16 900</b>	<b>360</b>	<b>9 520</b>	<b>2 430</b>
2018 - 2023	14 320	1 788	6 615	6 367
<b>Écart</b>	<b>18%</b>	<b>-80%</b>	<b>44%</b>	<b>-62%</b>

\*Inclut la coupe progressive régulière

\*\*Inclut la coupe de jardinage



## →→→ Principaux écarts avec 2018-2023

- ▶ Hausse de 18 % des coupes totales
  - ▶ 36 % des coupes totales sont réalisées dans les sapinières et les sapinières à feuillus
- ▶ Hausse de 44 % des coupes progressives irrégulières à régénération lente et diminution de 62 % des coupes progressives irrégulières à couvert permanent
  - ▶ 14 % des coupes progressives irrégulières à régénération lente sont réalisées dans les érablières à hêtre et les hêtraies
- ▶ Diminution de l'éclaircie commerciale
  - ▶ 360 ha/an (1 790 ha/an en 2018) -80 %

## →→ Stratégie d'aménagement – Traitements sylvicoles



## →→→ Traitements sylvicoles non commerciaux (ha/an)

Unités d'aménagement	Plantation	Regarni	Entretien des plantations	Éducation des peuplements naturels
071-51	140	210	380	880
071-52	390	160	750	550
072-51	30	40	60	260
073-51	260	190	750	1 200
073-52	380	50	560	240
074-51	1 250	0	1 910	270
<b>2023 - 2028</b>	<b>2 450</b>	<b>650</b>	<b>4 410</b>	<b>3 400</b>
2018 - 2023	3 130	1 310	3 550	1 860
<b>Écart</b>	<b>-22%</b>	<b>-50%</b>	<b>24%</b>	<b>83%</b>



## →→→ Principaux écarts avec 2018-2023

- ▶ Baisse de la superficie des plantations
  - ▶ 2 450 ha/an (3 130 ha en 2018) -22 %
  - ▶ Proportion des coupes reboisées : 14 % (moyenne provinciale : 28 %)
- ▶ Les regarnis sont pour les chênes et les pins blanc et rouge
- ▶ Hausse des travaux d'éducation
  - ▶ 7 810 ha/an (5 410 ha/an en 2018) +44 %
  - ▶ 19 % des travaux sont prévus pour lutter contre l'envahissement du hêtre
- ▶ 7 380 ha/an sont prévus en préparation de terrain pour le reboisement et les coupes partielles



## →→ Budget prévu pour la sylviculture (\$ / an)

Augmentation du budget utilisé de **26 %** par rapport à 2018-2023

Unités d'aménagement	Budget disponible	Budget investi	%
071-51	3 816 400	3 816 400	100%
071-52	5 180 800	5 180 800	100%
072-51	1 890 400	1 890 400	100%
073-51	6 246 700	6 246 700	100%
073-52	3 257 800	3 257 800	100%
074-51	6 680 500	6 667 100	100%
<b>Total</b>	<b>27 072 600</b>	<b>27 059 200</b>	<b>100%</b>



## →→ Enjeux de pérennité de la ressource

### Perturbations naturelles

- ▶ Le Forestier en chef a fait une évaluation advenant l'absence de récupération des bois liée à la maladie corticale du hêtre. La mortalité pourrait entraîner des baisses de possibilités forestières de **32 %** pour les autres feuillus durs (hêtre) et de **9 %** pour les érables.
- ▶ En 2020, l'épidémie de la tordeuse des bourgeons de l'épinette affectait **26 %** de la superficie de la région. L'état actuel de l'épidémie ne permet pas d'évaluer l'impact de la mortalité future. Pour l'instant, le suivi de la défoliation ainsi que l'application du plan de récupération permettront de diminuer la vulnérabilité et de réduire les pertes liées à l'épidémie.



## →→ Enjeux de pérennité de la ressource

### Premières Nations

- ▶ Le volume associé aux secteurs de l'*Entente trilatérale avec le Lac Barrière* représente **35** % des possibilités forestières régionales

### Rentabilité de la récolte et des investissements sylvicoles

- ▶ Le volume associé aux secteurs **éloignés** des usines de transformation des bois représente **38** % des possibilités forestières régionales
- ▶ **Le volume associé à ces enjeux ne devrait pas être récolté ailleurs sur le territoire**



# PROCHAINES ÉTAPES



## →→→ Commentaires attendus

- ▶ Dépôt des résultats préliminaires
  - ▶ Site Internet : [www.forestierenchef.gouv.qc.ca](http://www.forestierenchef.gouv.qc.ca)
- ▶ Réception des commentaires pour le **4 juin 2021**
  - ▶ Par courriel à [bureau@fec.gouv.qc.ca](mailto:bureau@fec.gouv.qc.ca)
- ▶ Bien identifier **l'unité d'aménagement**



## →→→ Commentaires attendus

- ▶ Ayant une portée sur un grand territoire et sur un long horizon de temps
- ▶ Éléments qui peuvent être considérés au calcul
- ▶ Modalités quantifiables

### Exemple

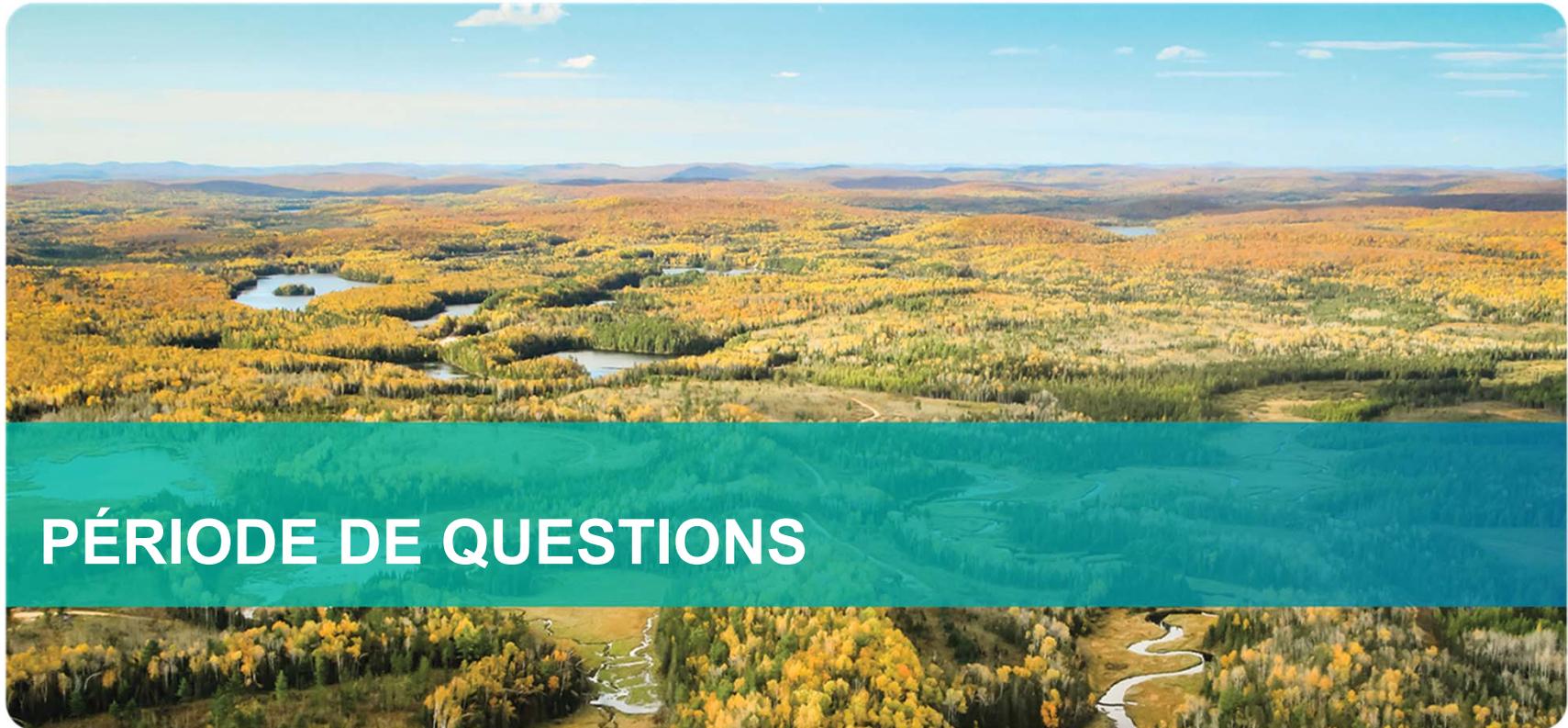
- ▶ Augmenter ou diminuer les travaux sylvicoles de  $x$  % ou  $x$  ha/an



## →→→ Prochaines étapes

- ▶ Analyses des commentaires reçus : été 2021
- ▶ Production d'un rapport sur le suivi des commentaires et de leur traitement : automne 2021
- ▶ Détermination : automne 2021





# PÉRIODE DE QUESTIONS